

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME PARIS-ORLY

Compte rendu de la réunion du 21 novembre 2014

La séance s'est tenue à la Préfecture du Val-de-Marne sous la présidence de M. Thierry Leleu, Préfet du Val-de-Marne.

M. le Président Leleu, après avoir vérifié que le quorum était atteint, ouvre la séance de la Commission Consultative de Paris-Orly.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de la CCE du 21 novembre 2013.

M. le Président soumet le projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2013 aux observations des participants.

Les corrections demandées ont été les suivantes :

- M. Papin (maire de Lésigny) souhaiterait, de manière générale, que la liste des présents soit jointe au procès-verbal.

- A la demande de M. Ciret (Essonne Nature Environnement), il est convenu que la première phrase concernant l'emplacement de la gare TGV (page 6) soit ainsi libellée : "*Un emplacement a été retenu et approuvé par l'Etat et la région pour accueillir une gare TGV enterrée en face du bâtiment de jonction*". M. Méreyde (Aéroports de Paris) précise que l'étude n'est pas encore finalisée mais que l'option privilégiée est effectivement celle d'une gare enterrée.

- Une discussion s'engage sur la référence faite par M. Méreyde (dernière ligne page 1 du PV) à la limitation du trafic d'Orly à 250 000 créneaux.

Pour M. Gonzales (maire de Villeneuve-le-Roi), le décret du 26 avril 1994 ratifiant le SDRIF parle d'une limitation à 200 000 mouvements et non de 250 000 créneaux. Pour M. Carsac (IDF Environnement) cette limitation à 200 000 mouvements est une revendication essentielle des riverains. M. Guérin (conseiller régional IDF) précise que l'arrêté du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires sur l'aéroport d'Orly prévoyait 250 000 créneaux car, à l'époque, 20 % des créneaux ouverts n'étaient pas utilisés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

M. le Président fait valoir que les intervenants précédents ne peuvent modifier les propos effectivement tenus par M. Méreyde et propose, pour lever toute ambiguïté, d'utiliser dans le PV les termes de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994, la phrase concernée du PV étant alors ainsi rédigée : "*L'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires sur l'aéroport d'Orly prévoit que le nombre maximum de créneaux horaires attribuables par le coordonnateur de l'aéroport d'Orly est fixé à 250 000 sur deux périodes de planification horaire consécutives (été et hiver)*".

Puis M. le Président soumet le projet de procès-verbal amendé de ces trois observations au vote de la Commission, qui l'approuve à l'unanimité de ses membres.

Par ailleurs, M. Leclerc (Europ'Essonne) signale, pour prise en compte pour la prochaine réunion, qu'il n'a pas reçu de convocation à la présente Commission.

2. Approbation du règlement intérieur

Une partie des membres de la Commission Consultative de l'Environnement ayant été renouvelée, le règlement intérieur existant est soumis au vote de ses membres, qui l'approuvent à l'unanimité.

3. Élection des membres du Comité Permanent

M. le Président fait le point de la situation : les élections municipales de 2014 rendent nécessaire le renouvellement des représentants du collège des élus au comité permanent (6 titulaires et 6 suppléants) ; il y a par ailleurs, dans les deux autres collèges, quelques postes à pourvoir du fait des départs de certains représentants : 3 postes dans le collège des professionnels (1 titulaire et 2 suppléants) et 2 postes dans le collège des associations (1 titulaire et 1 suppléant). Il est précisé que, pour le collège des élus, le nombre de candidats est supérieur à celui des sièges à pourvoir et propose une suspension de séance pour permettre aux élus, s'ils le souhaitent, de se mettre d'accord sur une liste commune, pour respecter l'esprit de cette commission qui est celui de la concertation.

M. Guérin (conseiller régional) fait valoir qu'il y a eu depuis plusieurs années, quelles que soient les évolutions politiques, une répartition tripartite des sièges : 3 sièges pour les communes et EPCI, 2 sièges pour les Conseils généraux et 1 siège pour le Conseil régional. Il souhaite que cette tradition soit poursuivie pour deux raisons : pour une bonne représentativité des sensibilités et des différentes collectivités territoriales ; et pour éviter le renouvellement récurrent du collège des élus compte tenu des multiples élections (communales, départementales et régionales) qui l'impactent.

M. le Président, en réponse aux questions des représentants, précise que si le règlement intérieur ne comporte aucune précision sur les modalités de vote des représentants des élus au comité permanent, il semblerait toutefois équitable, le comité permanent étant une instance de concertation, de réserver 4 sièges pour les conseils généraux et le conseil régional, qui ne sont pas affectés par les élections municipales et dont les élections sont à venir (en mars et fin 2015) et de réserver 8 sièges aux communes et EPCI.

Les élus des communes s'opposent à cette interprétation.

M. Gonzales (Maire de Villeneuve-le-Roi) et M. Schoettl (Maire de Janvry) font valoir que les représentants des collectivités ont été régulièrement élus, que le règlement intérieur ne prévoit pas de "sièges réservés" à certaines collectivités, et par conséquent demandent que le collège des élus vote pour désigner les 12 représentants titulaires ou suppléants au comité permanent.

Une suspension de séance est alors accordée afin de permettre au collège des élus de discuter entre eux de la position à tenir.

A la reprise de la séance, M. Schoettl (Maire de Janvry), réitère la position des communes représentées : aucun candidat ne s'étant désisté, il demande que le collège des élus puisse s'exprimer par un vote pour désigner ses représentants au comité permanent.

M. Guérin (conseiller régional) propose de procéder au vote par un scrutin à la proportionnelle.

M. Schoettl (Maire de Janvry) s'interroge sur les règles qui sous-tendraient cette proportionnelle.

Bien que regrettant qu'il ne soit pas tenu compte de la représentation des différents échelons de collectivités locales, M. le Président accepte, dans le silence du règlement intérieur, que le vote se déroule.

M. le Président précise toutefois qu'il lui semblerait utile que la CCE travaille sur les modalités de désignation et de renouvellement de ses représentants au comité permanent, notamment pour prendre en compte la nécessaire représentation des différentes institutions territoriales (communes, départements, région) et que ces dispositions soient intégrées dans le règlement intérieur. Il exposera cette proposition au Préfet de Région.

Considérant que le Conseil régional et les Conseils généraux sont victimes d'une opération d'éviction du Comité permanent, M. Guérin (conseiller régional) et Mme Dinner (conseillère générale 94) quittent la séance après avoir retiré leur candidature.

7 binômes titulaires-suppléants se présentent pour le collège des élus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Collège des élus :

Ont été élus :

- M. Leclerc (Europ'Essonne) – Mme Vermillet (Les Portes de l'Essonne).
- M. Gonzales (Villeneuve-le-Roi) – M. Grillon (Ablon-sur-Seine)
- M. Gerbault (CA Plaine centrale du Val-de-Marne) – M. Papin (Lésigny)
- Mme Gerinte (Marolles-en-Brie) – M. Gendronneau (Santeny)
- M. Schoettl (Janvry) – M. Gérard (CA Val d'Yerres)
- M. Chaffaud (CA Haut Val-de-Marne) – M. Guillé (Villecresnes)

Collège des professionnels :

Mme Virapin (Air France-KLM) et M. Bara (Air France-KLM) remplacent respectivement M. Albano et M. Caussade.

Mme Dauphin (FNAM) remplace M. Bougan.

Collège des associations :

M. Fauquemberg (Pégase) remplace M. Ruffin.

M. Bergero (Avevy) remplace M. Bouthier.

4. Point sur le dispositif d'aide à l'insonorisation des locaux des riverains des aérodromes

Mme Pillan (DGAC), au cours de sa présentation, met en lumière les points suivants :

▪ le contexte

Il se caractérise par une forte hausse des dépenses et une diminution des recettes.

Plusieurs éléments contribuent à la hausse des dépenses : la généralisation de l'aide à 100 %, le dispositif d'avances aux riverains avant paiement des factures, la mise en place du dispositif d'aide sur l'aérodrome du Bourget et l'extension des plans de gêne sonore des aéroports d'Orly et de Paris-CDG.

En conséquence, les dépenses pour les aérodromes franciliens sont passées de 36 M€ en 2010 à 73 M€ en 2013 sous le double effet de l'augmentation du nombre de locaux approuvés (5 500 contre 4 000 locaux) et du montant moyen de l'aide par local.

Parallèlement, les recettes ont diminué pour un ensemble de raisons : la baisse des tarifs de la TNSA dans le cadre de la mise en œuvre du plan de compétitivité des entreprises, la diminution du nombre de mouvements d'aéronefs du fait de la crise et de l'augmentation de l'emport moyen, l'amélioration acoustique des flottes qui diminue d'autant le rendement de la taxe.

Pour les aérodromes franciliens, les recettes sont passées de 45 M€ en 2010 à 38 M€ en 2013. L'estimation pour 2014 est de 33 M€ à la fin de l'année.

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2014, la TNSA, comme beaucoup de taxes affectées, a été plafonnée : en 2014, au-delà du plafond de 49 M€, les recettes seront reversées au budget de l'Etat. Le plafond est en passe d'être ramené à 48 M€ en 2015 par la loi de finances initiale pour 2015.

Enfin, les CCAR n'ont pas été réunies en 2014 du fait des élections, puis de la nécessité de renouvellement des comités permanents.

▪ La situation actuelle en Ile-de-France :

Dans ce contexte, les réserves financières ont été intégralement utilisées au bénéfice des riverains.

Parallèlement, le Gouvernement a mandaté le CGEDD pour réaliser une étude du dispositif d'aide à l'insonorisation. Certains constats de cette étude peuvent être soulignés :

- Jusqu'à aujourd'hui, les travaux d'insonorisation ont porté majoritairement sur les logements individuels (57 %) ;
- Environ 16 000 logements restent à insonoriser sur Paris-Orly dont la typologie est la suivante : 52 % de HLM, 32 % de copropriétés et 16 % de logements individuels.

Aujourd'hui, le traitement des dossiers a été ralenti compte tenu de l'effet de ciseau entre l'augmentation des demandes et la baisse des recettes et de l'épuisement des réserves de trésorerie.

La situation à fin octobre 2014 pour Paris-Orly est la suivante :

- 4,4 M€ de travaux notifiés restent à payer, les paiements se faisant au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- 294 dossiers représentant 4,5 M€ d'aide ont été approuvés en CCAR mais n'ont pas encore été notifiés ;
- 1 417 dossiers représentant 19 M€ d'aide sont prêts à être présentés en CCAR ;
- 621 dossiers sont en attente de réalisation d'un diagnostic acoustique.

▪ Les décisions envisagées :

A court terme, le projet de loi de finances rectificative pour 2014 prévoit une modification des groupes tarifaires de la TNSA de façon à augmenter les recettes en région parisienne et à les baisser en province où les besoins sont moindres. Cette mesure permettra de dégager 6 à 8 M€ supplémentaires pour les aérodromes franciliens. Les recettes de TNSA pour Paris-Orly pourraient atteindre 15 M€ par an.

Par ailleurs, trois autres mesures seront prises pour un meilleur fonctionnement du dispositif :

- une programmation de l'aide sur la base d'une priorisation des demandes selon des paramètres à définir (niveau d'exposition au bruit, opérations groupées, date de la demande...). Les CCAR seront prochainement appelées à se prononcer sur un programme de répartition des crédits prévisionnels en ce sens ;

- le retour à des taux d'aide différenciés pour inciter aux opérations groupées qui assurent des économies d'échelle et une meilleure efficacité des travaux d'isolation ;

- le recours aux entreprises les mieux disantes.

Le calendrier prévisible des paiements et engagements est le suivant : paiement des engagements déjà notifiés au fur et à mesure de l'achèvement des travaux ; notification des engagements à compter d'avril 2015 pour les dossiers passés en CCAR ; notification des nouveaux dossiers à partir d'avril 2015.

En conclusion, Mme Pillan (DGAC) souligne qu'il n'est pas question de mettre un terme au dispositif d'aide à l'insonorisation mais au contraire de prendre des mesures pour le rendre pérenne.

M. le Président ouvre alors la discussion aux observations ou questions des membres de la Commission.

- M. Offenstein (Oye 349) s'étonne de ne pas avoir reçu le rapport du CGEDD alors même que son association a été auditionnée par cet organisme. Il demande des précisions sur les critères de priorisation des dossiers: les opérations groupées concerneront-elles les opérations individuelles ou collectives ? A partir de quel niveau de bruit les dossiers seront-ils considérés comme prioritaires ? Il demande également à quelle date les dossiers acceptés à la CCAR de décembre 2013 seront notifiés. M. Offenstein s'enquiert également de la date de la prochaine CCAR. Enfin, M. Offenstein attire l'attention sur les conséquences de la remise en cause de l'aide à 100 % pour les riverains les plus modestes qui ne pourront plus effectuer les travaux nécessaires.

Sur le rapport du CGEDD, M. le Président fait observer qu'il s'agit d'un rapport pour le Ministre qui n'a pas vocation à être diffusé sauf décision du Ministre.

- M. Leclerc (Europ'Essonne) doute que les élections municipales aient pu empêcher à ce point le déroulement des CCAR. Il rappelle qu'il avait été demandé aux élus un effort de communication pour inciter les riverains à déposer leur dossier et que l'absence d'avancement des dossiers place les élus dans une situation difficile. Il demande s'il y aura "un plan de rattrapage" des CCAR en 2015. Enfin, M. Leclerc soulève également la question de l'avenir de l'aide à 100 %.

En réponse, M. Rock, Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, confirme l'impact des élections municipales sur le déroulement des CCAR puisque la CCAR n'est qu'une émanation de la CCE qui devait préalablement être renouvelée dans la foulée des élections municipales. Il indique que les CCAR reprendront leur rythme trimestriel en 2015, en précisant toutefois qu'il y aura aussi des élections départementales en mars.

- M. Gonzales (Maire de Villeneuve-le-Roi) souhaite présenter un vœu. Pour dégager des crédits à la hauteur des enjeux.

M. le Président rappelle que le règlement intérieur ne prévoit pas la possibilité de déposer des vœux et indique que cela fera l'objet d'une déclaration de M Gonzales annexée au PV.

M Gonzales détaille trois éléments préoccupants concernant la crise de financement : l'évolution du tarif de la TNSA, qui est passé de 47 à 32 €, ce qui a provoqué un affaissement des recettes ; le plafond des recettes de TNSA fixé à 49 M€ en 2014 et à 48 M€ en 2015 ; l'insuffisance de la mesure de changement de groupe tarifaire annoncée dans le projet de loi de finances rectificative 2014 puisqu'elle ferait passer Paris-Orly du groupe 30-68€ au groupe 20-40€ alors qu'il faudrait un minimum de 47 € pour traiter les dossiers.

- M. Schoettl (Maire de Janvry) exprime son scepticisme sur la raison avancée (les élections municipales) pour ne pas réunir la CCAR en 2014 et redoute les conséquences des élections départementales et régionales. Il insiste sur l'effet décourageant pour les riverains de ne pas voir leurs dossiers notifiés alors qu'ils ont reçu un avis favorable en CCAR.

• Mme Pillan (DGAC) répond aux questions ou observations des membres de la Commission :

- sur les critères de priorisation des dossiers : l'analyse des critères à retenir n'est pas encore finalisée. Elle rappelle que les PGS permettent de définir les logements qui doivent bénéficier de l'insonorisation ;

- sur la date de notification des dossiers : si les prévisions de recettes à venir sont confirmées, il est prévu de notifier les dossiers déjà acceptés en CCAR ou à passer à la prochaine CCAR à partir d'avril 2015 ;

- sur le taux d'aide à 100 % : à ce jour, il n'est pas prévu de le proroger. Toutefois, tout dossier déposé jusqu'au 31 décembre 2014 bénéficiera du taux à 100% ;

- sur le niveau tarifaire de la TNSA : il est prévu de laisser Orly dans le premier groupe tarifaire avec Paris-CDG et Paris-Le Bourget.

5. Point sur le trafic 2013 et les 9 premiers mois de 2014

Les points principaux de la présentation de M. Méreyde (Aéroports de Paris) ont porté sur les éléments suivants :

▪ Sur les 9 premiers mois 2014 :

- une progression de 2,1 % du trafic passagers.
- une légère diminution du nombre de mouvements de – 0,9 %.
- et donc une progression de l'emport moyen de 3 %.

▪ Sur l'année 2013 :

- une progression du trafic passagers qui atteint 28,3 millions (27,2 millions en 2012).
- une progression de l'emport moyen. La progression de l'emport moyen a progressé de 13,4 % depuis 10 ans.
- une relative stabilité des mouvements commerciaux et non commerciaux : 233 843 mouvements en 2013 (234 400 en 2012).

▪ Sur la structure du Trafic : on observe la poursuite du renforcement du trafic européen (30 % du trafic total) et du fléchissement du trafic domestique.

▪ La baisse du nombre des avions des groupes acoustiques 1 à 3 se poursuit (0,27 % des vols en 2013). Ces vols correspondent pour l'essentiel aux avions affrétés ponctuellement pour répondre aux aléas que peuvent rencontrer les compagnies.

Au terme de la présentation, les questions ou observations des participants ont été les suivantes :

• sur les gros porteurs :

M. Offenstein (Oyé 349) et M. Bouthier (CA Val d'Yerres) demandent des précisions sur l'activité gros porteurs qui semble en augmentation. Ils demandent notamment le pourcentage de gros porteurs.

Pour M. Gonzales (Villeneuve-le-Roi), la réfection des pistes, la construction du "bâtiment de jonction" qui offre 6 postes aux avions gros porteurs montrent que tout est fait pour développer l'activité gros porteurs. Les riverains sont opposés au remplacement des petits et moyens porteurs par des gros porteurs plus bruyants comme l'atteste leur empreinte sonore au sol.

Dans sa réponse, M. Méreyde fait observer que les pistes ont été rénovées pour accueillir des 777 à la place des 747. Les 777 montent plus vite et sont plus silencieux que les 747.

Par ailleurs, le gros de l'activité sur Orly est constitué du trafic des A320 et des B737 (plus des deux tiers) et non du trafic des gros porteurs (777 et 747). M. Méreyde souligne que la masse maximale cumulée des avions est en baisse de 1 % depuis le début de l'année et que l'évolution de la masse cumulée suit l'évolution des mouvements, c'est-à-dire que la masse moyenne des avions est globalement identique.

M. le Président demande pour la prochaine commission que des données chiffrées soient apportées sur les gros porteurs spécifiquement.

- M. Papin (Lésigny) demande à avoir des précisions sur les avions des groupes acoustiques 1 à 3.

M. Méreyde (Aéroports de Paris) prend note de cette demande et s'engage à fournir les tables de correspondance prenant en compte à la fois le type d'avion, sa génération et sa motorisation.

- Qu'en est-il du plan d'équipement des A320 pour éviter le sifflement aigu de ces avions ? (question de M. Carsac IDF Environnement).

Mme Virapin (Air France-KLM) indique que la mise en place des kits commencera fin novembre 2014 pour se terminer fin 2015 pour 120 avions concernés.

6. Etude SURVOL : analyse des données de l'année 2013

Mme Mietlicki (Bruitparif) détaille les résultats obtenus par Bruitparif et Airparif concernant respectivement la surveillance renforcée du bruit et la qualité de l'air

L'analyse du bruit :

Dans le cadre de la surveillance renforcée du bruit, 5 stations de mesure ont été déployées dès 2011 (Bonnelles, Limours, Villeneuve-le-Roi, Marolles, Lésigny). Ces stations de mesure sont capables de distinguer les bruits aériens des autres sources de bruit.

L'ensemble des données collectées par ces stations de mesure sont accessibles en temps réel sur la plateforme de consultation Rumeur de Bruitparif.

Bruitparif réalise, à partir des données recueillies, des bilans annuels en établissant des indicateurs de type énergétique mais aussi des indicateurs événementiels de jour et de nuit qui comptabilisent les pics de bruit générés par les passages d'avions.

Les indicateurs énergétiques en Lden pour l'année 2013 confirment les valeurs du Plan de Gêne Sonore.

Les indicateurs événementiels (notamment le NA62 qui comptabilise le nombre d'événements au-dessus de 62 décibels) montrent que mêmes certaines stations éloignées (Limours, Bonnelles, Lésigny) connaissent un certain pourcentage de jours de dépassement des valeurs de référence de ces indicateurs (entre 6 et 38 %).

Pour la station de Villeneuve-le-Roi, qui est dans le PGS et à proximité de Paris-Orly, les valeurs de référence des indicateurs événementiels de jour sont dépassées pratiquement tous les jours et pour deux tiers des nuits pour l'indicateur événementiel de nuit (NA70).

Mme Mietlicki précise en conclusion qu'une station de mesure supplémentaire sera installée dans le secteur de Yerres.

Au terme des présentations, les observations ou questions des participants ont porté sur les éléments suivants :

- En réponse à une demande de M. Leclerc (Europ'Essonne), Mme Mietlicki indique que Bruitparif dispose de stations mobiles de mesure qui peuvent éventuellement être mises à disposition des communes dans la limite de ses moyens d'intervention. Mais Mme Mietlicki prévient que Bruitparif est une petite structure qui ne pourra pas répondre à toutes les demandes.

- M. Gonzales (Villeneuve-le-Roi) demande à Aéroports de Paris si les données de ses stations de mesure pourraient être associées à celles recueillies par Bruitparif. M. Hamon (Aéroports de Paris) répond positivement à cette demande.

M. Baurens (Scara) s'étonne que les indicateurs de nuit de Bruitparif indiquent des bruits significatifs ainsi que des dépassements des valeurs de référence alors même que le couvre-feu est respecté à Orly.

Mme Mietlicki (Bruitparif) précise que la nuit est entendue au sens de l'OMS, à savoir entre 22h00 et 6h00. M. Baurens estime anormal que l'on retienne des critères qui ne sont pas ceux de la législation aéronautique.

M. Carsac demande que soient mis en ligne les résultats des mesures quotidiennes des laboratoires ADP.

Mme Mietlicki poursuit sa présentation de l'étude SURVOL concernant la qualité de l'air.

La qualité de l'air :

Des cartographies quotidiennes de la qualité de l'air autour des plateformes aéroportuaires sont réalisées par Airparif. A partir de ces données journalières, Airparif a établi une cartographie en moyenne annuelle des principaux polluants.

S'agissant du dioxyde d'azote (NO₂), les résultats indiquent que les concentrations sont plus élevées à mesure que l'on se rapproche du cœur de l'agglomération parisienne et de la zone aéroportuaire. On note que les concentrations maximales sont atteintes au niveau des axes routiers.

Par ailleurs, Airparif a évalué la contribution des activités aéroportuaires (l'activité des avions et les activités au sol hors trafic routier) à la pollution de l'air (NO_x) aux alentours de la plateforme de Paris-Orly. Elle est relativement limitée (de 7 à 10 %) autour de la plateforme, l'essentiel de la contribution à la pollution de l'air provenant du trafic routier et du chauffage.

Les observations des membres de la Commission ont porté sur les points suivants :

- M. Carsac (IDF Environnement) souligne que des zones au nord et au centre de la plateforme dépassent les 40 microgrammes de dioxyde d'azote. La Cour de justice européenne dans un arrêt du 19 novembre 2014 fixe une obligation de résultat concernant les valeurs limites de NO₂. Pour faire respecter l'obligation de résultat, empêchera-t-on les gens d'aller travailler en voiture et réduira-t-on la circulation aérienne ?

M. le Président fait observer qu'il n'est pas corrélé qu'aux endroits indiqués la pollution soit liée au trafic des avions. Il précise qu'il a signé l'arrêté régional sur les particules fines avec effet au 1^{er} janvier 2014.

- M. Offenstein (Oyé 349) indique que l'aéroport est générateur de pollution dans son fonctionnement. Il demande à Aéroports de Paris de travailler sur les APU et les chauffages.

- M. Schoettl (Maire de Janvry) souhaiterait que les analyses ne se limitent pas à l'ozone et que l'on vérifie qu'il n'y a pas de dégazage au-dessus de la forêt de Fontainebleau.

- M. Gonzales (Maire de Villeneuve-le-Roi) demande, en cas de pic de pollution, que les mesures de restriction de circulation concernent aussi le transport aérien.

7. Points divers

M. Offenstein souhaiterait proposer un vœu en faveur d'une vraie consultation publique concernant le projet d'extension de l'aéroport d'Orly.

M. le Président fait observer d'une part que la question de la rénovation de l'aéroport a déjà été exposée à la précédente réunion et que, d'autre part, le règlement intérieur ne prévoit pas l'expression de vœu. Comme la Commission a exprimé son attachement à la stricte application du règlement intérieur, M. le Président refuse cette proposition de vœu mais accepte qu'une déclaration soit déposée sur ce point.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Annexe 1

Liste des membres présents

Collège des associations

Gérard BELOT (CIPE), Jean-Claude CIRET (Essonne Nature Environnement), Bernard CRETE (Association Forum sud-francilien contre les nuisances), Sylvaine DEPORT (CIPE), Patrice FAUQUEMBERG (PEGASE), Catherine GIOBELLINA (Île-de-France Environnement), Michel DOUMAX (UASF), Denis MAZODIER (Essonne Nature Environnement), Luc OFFENSTEIN (OYE349), Edith DE KHOVRINE (Appel+), Patrick RATTER (AVION), Claude CARSAC (Île-de-France Environnement), Pierre-Yves ROUGEAUX (Collectif nuisances aériennes de Dourdan), Michel VAN HOEGAERDEN (AVEVY).

Représentés (pouvoir)

-Didier LARGE (Agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles et sa région)

-Alain LENOIR (Forges sans nuisances)

-Nathalie LAVAUD (Union des associations du sud-francilien contre les nuisances aériennes)

Collège des professions aéronautiques

Gilles BENETEAU (CFE-CGC), Mathieu COMPIEGNE (FNAM), Didier HAMON (ADP), Franck MEREYDE (ADP), Linda MOREIRA (Vueling), François-Xavier LAMBOROT (CFDT), Yves EZANNO (BAR France), Georges-Marie BAURENS (SCARA), Sophie VIRAPIN (Air France).

Représentés (pouvoir)

-Frédéric FOUCHET (FNAM)

-Emmanuel GIVAUDAN (Britair)

-Jean-François DOMINIAC (SCARA)

Collège des collectivités locales

Jean-Pierre CHAFFAUD (CA Haut Val-de-Marne), Nathalie DINNER (CG94), Jean-Claude GENDRONNEAU (Santeny), Jacky GERARD (CA Val d'Yerres), Philippe GERBAULT (CA Plaine Centrale du Val-de-Marne), Didier GONZALES (Villeneuve-le-Roi), Eric GRILLON (Ablon-sur-Seine), Daniel GUERIN (Conseil Régional Île-de-France), Gérard GUILLE (Villemecresnes), Armelle COTTENCEAU (CA Hauts de Bièvre), Christian LECLERC (CA Europ Essonne), Michel PAPIN (Lésigny), Christian SCHOETTL (Janvry).

Représentés (pouvoir)

-Martine BOULAY (CA Sénart Val-de-Seine)

-Sylvie GERINTE (Marolles-en-Brie)

-Patrice SAC (CG91)

-Pierre-Alexandre MOURET (Ca Plateau de Saclay)

-Brigitte VERMILLET (CA Portes de l'Essonne)

Annexe 2

Déclarations exprimées en séance

Membres	Objet de la déclaration	Date de réception
M. Gonzales (Villeneuve-le-Roi)	Montant des crédits affectés à l'indemnisation des riverains	Non réceptionné
M. Offenstein (OYE349)	Consultation publique concernant le projet d'extension de l'aéroport d'Orly	Non réceptionné